



FEDERATION COLOMBOPHILE BRETAGNE

Conseil d'Administration du 26 octobre 2019 à Guingamp.

Membres présents : Janssen Marie, Lelu Géraldine, Regnault Jean-Yves, Bonjour Yves, Texier Jean- François, Montfort André, Clément Claude, Garot Thierry, Coudray Yvonne, Hélias René, Audran Jean-François.

Membres excusés : Pouyaud Jean-Pierre, Hervieux Didier.

Suite à un repas convivial, les membres du CA se sont retrouvés à 14h au local de Guingamp et après quelques mots de bienvenue Mme Janssen ouvre le CA.

Elle présente et souhaite la bienvenue à Mr Audran Jean-François qui est le nouveau Président du Groupement d'Ille-et-Vilaine, elle fait part aussi de l'élection au Poste de Président de la Commission Sportive du 35 de Mr Garot Thierry.

La Présidente tient à souligner que depuis 2 ans, nous avons une bonne ambiance dans la Région Bretagne et souhaite surtout que cela continue, particulièrement pour les décisions de lâchers, il y va de l'intérêt de la Région.

Mr Pouyaud Jean-Pierre a souhaité se retirer du bureau pour des raisons de santé. Suite à la démarche de Mr Bonjour, Mr Auffret Stéphane a adressé une lettre de candidature pour le remplacer au Poste d'instructeur, il est coopté à l'unanimité par le CA. Cette cooptation devra être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale.



Pour le Bulletin National, nous ne sommes plus 10^{ème} région mais la Région Bretagne, ce qui correspond à notre situation géographique.

Point sur la trésorerie.

Mr Texier Jean-François donne le résultat de l'exercice 2019 à la date de ce jour :

Solde Compte Courant : 2236,75€

Solde livret A : 12768,94€

Soit un total de 15005,69€

La présidente demande au CA, si nous renouvelons l'opération de reverser les ristournes des licences auprès de chaque Groupement.

Le CA donne son accord à l'unanimité.

Bilan de la saison sportive.

La saison n'a pas été compliquée car il n'y a pas eu de problème avec les décisions prises par les Présidents de Groupement qui ont toujours été en accord.

Les concours Fédéraux se sont bien passés par rapport aux autres années, c'est une bonne saison, sauf un concours en moins le Bram annulé pour des raisons météorologiques.

La dotation 2019 s'élève à 2020€ au lieu de 2355€ prévu initialement (un concours de moins). Il y aura 50 amateurs récompensés.

Trophée de Bretagne : 5 finalistes étaient prévus cette année , 3 zones en Ille et vilaine et 2 zones dans le Finistère , comme 2 finalistes n'ont pas joué, seuls 3 finalistes seront récompensés.

Une tombola gratuite aura lieu au cours de l'AG : 16 pigeons seront offerts.

Exposition Régionale.

L'année dernière, nous avons fait une exposition régionale, cela nous a permis de participer à l'Exposition Nationale. Cette année, Mr Houguay Arnaud de la Société de Dinan se propose d'organiser de nouveau une exposition les 7 et 8 décembre 2019, ce qui permettra de sélectionner 12 pigeons pour la Nationale.

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

Communication.

Le bilan est plutôt décevant, doit-on penser qu'il ne se passe rien chez les colombophiles bretons.

Questions Diverses.

Une date limite de validité figurera sur les bons d'achat à prendre chez Natural Bretagne à la demande de Mr Duval Gérard.

Pour le concours Montauban Semi-National, les amateurs intéressés devront emmener leurs pigeons dans les Régions participantes (3^{ème} et 4^{ème}).

A la demande de Mr Hélias, Mme Janssen a effectué une démarche auprès de la Société de Transport Géodis en vue d'expédier des pigeons. Cette société demande un minimum d'envoi de 5 à 10 pigeons par mois. Cela ne pouvant être garanti, Géodis ne donne pas suite à notre demande.

Aucun vœu n'a été émis par les Présidents de Groupement.

Les Présidents de Société qui souhaitent voir décorer un amateur, doivent en faire la demande auprès de la Présidente de Région.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Janssen lève la séance.

La secrétaire

Géraldine Lelu

La présidente

Marie Janssen